

COMMUNICATION

Mesdames, Messieurs,

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 impose aux communes de plus de 50 000 habitants l'élaboration d'un rapport sur les actions menées par la collectivité en matière de développement durable, tant au sein de l'administration que sur leur territoire. Ces actions doivent être exposées au regard des cinq finalités du développement durable :

- la lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique,
- la protection des milieux et des ressources,
- la préservation de la biodiversité,
- l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Présenté préalablement au débat sur le budget primitif, le rapport a vocation à en éclairer les discussions. Aujourd'hui, cette dixième édition du rapport développement durable de la collectivité parisienne dresse le bilan des actions conduites en 2019, qui se regroupent en sept thématiques principales :

1. Lutter contre le réchauffement climatique et adapter la Ville

L'année 2019 a été marquée par deux épisodes caniculaires, avec un **record de température de 42,6°C** enregistré fin juillet. Pour faire face à ces phénomènes climatiques, appelés à devenir plus fréquents et intenses, Paris déploie une **stratégie de rafraîchissement urbain**, qui repose sur l'identification et le développement des îlots et parcours de fraîcheur.

À titre d'exemple, durant l'été 2019, 28 nouvelles cours Oasis avaient été aménagées dans les écoles.

Dans le cadre de son troisième Plan Climat Air Énergie adopté par votre assemblée en 2018, la Ville a fixé un **objectif de neutralité carbone** à l'horizon 2050. S'agissant du bilan des émissions de gaz à effet de serre, une première étape a été franchie: sur la période 2004-2018, l'empreinte carbone du territoire a ainsi diminué de 20 %.

Paris poursuit et intensifie son action : adaptation et rénovation du bâti existant ; innovation au service de la résilience urbaine et de l'efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables.

Le défi de la transition écologique est global et transversal. La Ville mobilise ainsi tous les acteurs de son territoire, en particulier les entreprises. En 2019, neuf d'entre elles ont adopté la **Charte Paris Action Climat** (70 entreprises sont signataires au total). Afin de soutenir les projets innovants, Paris a aussi levé 150 millions d'euros, grâce à Paris Fonds Vert, son fonds d'investissement dédié.

Au plan international, la Ville de Paris est très active, engagée notamment dans les actions du C40, le réseau mondial des villes durables. En 2019, elle a contribué à l'appel à la justice climatique et soutenu l'engagement des jeunes générations et des femmes en faveur du climat.

2. Améliorer la qualité environnementale de Paris

Pour offrir un environnement de qualité à ses habitant·e·s et usager·e·s, la Ville régule et réduit la place de la voiture tout en encourageant les mobilités douces, propres et partagées.

En 2019, elle a développé des aides aux transports publics et réorganisé son réseau de bus ; elle a aménagé **121 km d'aménagements cyclables** supplémentaires ; elle a structuré le développement des services de **trottinettes en free-floating** ; et elle a soutenu l'**éco-mobilité**.

Paris veille également à offrir un espace public plus apaisé et piétonnisé, à l'image de sept de ses **grandes places** réaménagées.

Afin de protéger la santé et assurer le bien-être des Parisien·ne·s, la Ville développe par ailleurs des actions sur la qualité de l'air et l'environnement sonore. Par exemple, une initiative internationale a été lancée au sein des écoles et des crèches : 150 **micro-capteurs**, mesurant différents polluants atmosphériques, y ont été installés.

À la suite de l'incendie de la cathédrale Notre-Dame, Paris a également lancé un plan d'actions contre la pollution au plomb.

À travers le **Plan Paris Pluie**, la Ville conduit une politique volontariste en matière de gestion des eaux pluviales, qui se matérialise dans ses différents projets d'aménagement. L'eau est également envisagée comme une richesse dans le Livre blanc relatif au devenir de la Seine.

3. Favoriser la biodiversité à Paris : les trames verte et bleue

Paris se mobilise pour protéger et renforcer la faune et la flore sur son territoire. Elle crée de **nouveaux espaces verts** (5,2 ha livrés en 2019) et expérimente également des dispositifs innovants pour générer des refuges de biodiversité urbaine. La Ville incite aussi les habitant·e·s à s'engager et participer au développement du végétal en ville, à travers une quinzaine d'événements et **actions de sensibilisation** tout au long de l'année : ventes de plantes, ateliers, distributions de bulbes, dispositif de dons de nichoirs à moineaux et d'hôtels à insectes...

La Ville développe la place de la nature partout où cela est possible. En 2019, elle a mené des opérations de **débitumage** et de végétalisation : plantation de 3 040 arbres supplémentaires ; création de six nouvelles rues végétales ; délivrance de 677 nouveaux permis de végétaliser aux Parisiennes et Parisiens.

En parallèle, Paris approfondit sa réflexion sur la place de l'animal en ville. La première édition des **Trophées parisiens « Animaux en ville »**, a permis de soutenir les acteurs et actrices du territoire engagé·e·s pour le bien-être animal en milieu urbain.

Enfin, la Ville poursuit le déploiement de l'agriculture urbaine. En 2019, elle a dévoilé la liste des 20 lauréats de la troisième saison de l'appel à projets **Parisculteurs**, retenus pour cultiver 5,8 ha dans la capitale et huit communes voisines.

La Ville encourage également le jardinage participatif et comptait, au 31 décembre 2019, un total de 138 jardins partagés et pédagogiques ainsi que des potagers et vergers dans les écoles et les crèches.

4. Contribuer à l'épanouissement de toutes et tous par la participation citoyenne

Le Budget participatif permet aux habitant·e·s de s'impliquer dans la politique municipale.

Lors de sa sixième édition, 231 822 Parisien·ne·s (soit plus d'un·ne habitant·e sur 10) ont voté pour 194 projets répartis dans toute la capitale. 67 d'entre eux sont à destination des quartiers populaires et 29,6 millions d'euros du budget global sont consacrés à des initiatives liées à la transition écologique.

En 2019, la Ville a également lancé de nouveaux dispositifs de participation. Parmi eux, l'Agora du climat, qui est un outil de gouvernance participative du Plan climat ; le Conseil de Paris citoyen qui est un nouveau

rendez-vous citoyen qui précède les délibérations municipales ; ou encore le programme des **Volontaires de Paris** qui regroupe les différentes communautés de Volontaires (solidarité, climat, débats, etc) à travers un emblème unique et un dispositif homogène.

Pour donner la parole au plus grand nombre, la Ville poursuit ses démarches de **concertation** et de **co-conception** dans le cadre de ses projets de réaménagement. Elle a aussi lancé son premier programme d'habitat social collaboratif dans la ZAC Saint-Vincent-de-Paul (14^e).

5. Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations

Paris œuvre à l'inclusion de tous les publics pour construire une ville plus solidaire, plus inclusive et plus juste. Elle poursuit en particulier sa mobilisation auprès des personnes sans abri et des réfugié.e.s. 95 % des mesures prévues dans le **Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion** ont ainsi été engagées ou réalisées. Pour soutenir et organiser l'action citoyenne, la Ville a également ouvert la Fabrique de la solidarité (12^e).

Paris mène des actions d'accompagnement des personnes les plus fragiles : elle soutient l'emploi des **jeunes**, notamment les initiatives entrepreneuriales; protège les **seniors** avec plusieurs dispositifs, dont Paris en compagnie ou monaideadomicile.paris.fr, et s'engage pour l'accessibilité des personnes en situation de **handicap**, à tous les niveaux, du logement aux équipements municipaux.

Pour rééquilibrer les territoires, la Ville multiplie ses actions en faveur des **quartiers populaires**. En 2019, elle a déployé un nouveau plan d'actions doté de 5 objectifs principaux en faveur de la sécurité, de l'emploi, des familles, de l'attractivité des territoires et du soutien aux acteurs et actrices locaux. 350 000 Parisien·ne·s sont directement concerné·e·s.

Enfin, Paris lutte fermement contre toutes les formes de discriminations ou de violences : LGBT-phobie, racisme, grossophobie, violences faites aux femmes. La Ville a été distinguée par un double label sur les politiques menées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de lutte contre les discriminations.

6. Favoriser les modes de production et de consommation responsables et développer l'économie circulaire

En 2019, Paris a intensifié son action en faveur de l'**économie circulaire**. Elle a reconduit ses appels à projets : Paris fabrik (soutien aux formations vers les métiers de la transition écologique), Fabriqué à Paris (label de valorisation de l'artisanat parisien) et Cap sur l'économie circulaire. Elle a aussi distingué 18 lauréat·e·s pour une Consommation responsable. Au-delà de ces appels à projets, elle encourage le **réemploi** et le **recyclage**, en particulier sur les chantiers de construction des bâtiments municipaux.

En mettant à disposition des Parisien·ne·s davantage de moyens de propreté et de tri, Paris poursuit sa **Stratégie zéro déchet**, à l'image des bornes Trilib' ou de l'expérimentation de collecte des déchets alimentaires dans trois arrondissements de la capitale.

Pour relever le défi, les acteurs municipaux sont aussi mis à contribution : des **chartes « anti-gaspi »** dans les cantines scolaires ont notamment été adoptées par les mairies d'arrondissements.

En outre, la Ville multiplie les actions pour construire un Paris plus propre : déploiement du dispositif Urgence Propreté à toute la capitale, création de dix-huit rues sans mégots, renouvellement des matériels, etc.

En parallèle, la Ville s'engage vers un système alimentaire durable, notamment dans les quartiers populaires où elle soutient les initiatives de solidarité alimentaire. Elle a également lancé les premières **Journées de l'alimentation durable** afin de sensibiliser le plus grand nombre de partenaires sur ces sujets.

7. Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

L'année 2019 a été marquée par le lancement du **programme Héritage de Paris 2024** qui fixe 20 mesures pour bâtir des Jeux plus sobres, solidaires, inclusifs et attractifs, dont certaines ont déjà été amorcées : la cartographie des emplois en vue d'associer les PME et les acteurs de l'économie sociale et solidaire ; la préfiguration ou démarrage de chantiers comme le projet de réaménagement du quartier Tour Eiffel (7^e), ou les travaux préparatoires de l'équipement Arena Porte de la Chapelle (18^e) ou encore le lancement de programmes pédagogiques et sportifs, à l'image des **Jeux sportifs scolaires**.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de cette communication.

La Maire de Paris